

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 5 JUIN 2023

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 084-218400570-20230605-DEL_23_06_01-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 8

OBJET DE LA DELIBERATION n° 23-06-01

**SITE CINERAIRE : FIXATION DES TARIFS
DES CAVURNES ET DU JARDIN DU
SOUVENIR**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 31.05.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëticia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, M. Alessandro POZZO, M. Thibaud RICHARD.

Absents : Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN – Excusés.

Mme Séverine GUILLOT a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle à l'Assemblée Délibérante les travaux effectués par l'entreprise S.N.P.R. pour la création d'un site cinéraire derrière le cimetière communal existant.

Puis il expose ce qui suit :

Ces derniers étant achevés, il convient de fixer les tarifs de vente des cavurnes et du dépôt de cendres dans le jardin du souvenir.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs précités comme suit :

- Cavurne trentenaire : 600 €
- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 50 € (comprenant l'inscription sur plaque des défunts sur une colonne réservée à cet effet).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

➤ **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,

➤ **FIXE** les tarifs du site cinéraire comme suit :

- Cavurne trentenaire : **600 €**
- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : **50 €** (comprenant l'inscription sur plaque des défunts sur une colonne réservée à cet effet).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Lucien AUBERT



La Secrétaire de Séance,

Séverine GUILLOT